420 (2025-2026) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

24 NOVEMBRE 2025

PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont,
Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal,
sur la volonté du Gouvernement wallon d'abandonner le service citoyen en Wallonie
en totale contradiction avec ses engagements**

par

MM. Hazée et Mockel

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur la volonté du Gouvernement wallon d'abandonner le service citoyen en Wallonie en totale contradiction avec ses engagements

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur la volonté du Gouvernement wallon d'abandonner le service citoyen en Wallonie en totale contradiction avec ses engagements ;

A. Considérant la Déclaration de politique régionale (DPR) 2024-2029 qui affirme explicitement la volonté de « diversifier les initiatives en faveur du service citoyen en permettant à un plus grand nombre de jeunes d'y avoir accès et en favorisant l'orientation des jeunes vers ces activités » et qui indique que « le service citoyen permettra à plus de jeunes de s'investir pour la collectivité tout en bénéficiant d'une expérience citoyenne enrichissante et formatrice » ;

B. Considérant la Déclaration de politique communautaire (DPC) 2024-2029 du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui contient la même formule et ajoute que « le Gouvernement veillera à soutenir l'implémentation d'un service citoyen pour les jeunes ainsi que la valorisation des compétences acquises durant cette expérience » ;

C. Considérant l'évaluation du service citoyen réalisée en juin 2023 par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) qui recommande de prévoir un financement structurel du service citoyen ;

D. Considérant que l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 23 octobre 2025 vise exclusivement la loi instaurant un Service citoyen du 15 mai 2024 et ne porte pas sur les dispositifs préexistants au niveau régional, la Wallonie n'ayant d'ailleurs pas introduit de mémoire en intervention ;

E. Considérant que la Wallonie dispose des compétences pour agir en la matière, notamment en ce qu'elle exerce, en vertu du décret spécial de 1993 pris en application de l'article 138 de la Constitution, des compétences communautaires en matière de formation, et qu'elle dispose aussi, le cas échéant, de compétences en matière d'emploi ;

F. Considérant que plus de 5 000 jeunes de 18 à 25 ans ont déjà participé au service citoyen depuis 2011 dans le cadre de missions de six mois au sein d'une série d'organisations, écoles, hôpitaux, associations ou services publics ;

G. Considérant que ce dispositif constitue notamment un outil structurant d'engagement d'intérêt collectif et de conscience citoyenne, de mise en situation professionnelle, d'acquisition de compétences transversales et de maturation du projet personnel et professionnel ;

H. Considérant que l'organisation du service citoyen en Wallonie et à Bruxelles repose sur l'association sans but lucratif (ASBL) Plateforme pour le service citoyen, qui emploie aujourd'hui 37 travailleurs et qui soutient une dynamique consolidée depuis plus d'une décennie ;

I. Considérant les déclarations de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, en Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, en date du 10 novembre 2025, et dans la presse, en date du 17 novembre 2025, qui ont soudainement menacé la poursuite du dispositif, notamment au motif d'une lecture érronée de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 23 octobre 2025 ou d'un prétendu double emploi avec d'autres initiatives, sans qu'aucun dialogue n'ait été initié avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer la pérennité du dispositif ;

J. Considérant qu'en l'absence d'information quant à la convention de financement pour 2026, le conseil d'administration de l'ASBL Plateforme pour le service citoyen a lancé en date du 21 novembre 2025 une procédure Renault pour l'ensemble de son personnel avec le risque d'un licenciement collectif de 36 personnes au début du mois de janvier 2026 ;

K. Considérant les déclarations de M. le Ministre-Président en Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, en date du 24 novembre 2025, par lesquelles il reconnaît à présent la compétence de la Wallonie pour poursuivre son soutien au service citoyen.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de manière générale, de faire le choix de la volonté et de la cohérence avec ses engagements contenus dans sa Déclaration de politique régionale (DPR) 2024-2029 pour poursuivre le soutien de la Wallonie au service citoyen ;

2. à court terme, de prendre sans délai les mesures requises afin d'assurer le financement du service citoyen pour l'année 2026 et d'en informer aussi rapidement que possible l'association sans but lucratif Plateforme pour le service citoyen afin de lui permettre de poursuivre ses activités à destination des jeunes, d'interrompre la procédure Renault et d'éviter le licenciement de 36 personnes ;

3. à moyen terme, de prendre les mesures requises afin de consolider et d'assurer la pérennité du service citoyen en Wallonie, le cas échéant, en dialoguant avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

S. HAZÉE

F. MOCKEL